

CITÉ DE DORVAL

Le 24 janvier 2023

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Cité de Dorval tenue dans la chapelle de la résidence « Quatre-Vents », 12, avenue Dahlia, Dorval, Québec, le 23 janvier 2023, à 19 h.

Monsieur Marc Doret, maire, préside la séance.

SONT PRÉSENTS :

Madame la conseillère Nicole Duchastel, messieurs les conseillers Pascal Brault, Robert Le Sage, Jean-François Leroux, Paul Trudeau, Christopher von Roretz formant un quorum complet dudit conseil.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Marc Rouleau, Directeur général
Me Chantale Bilodeau, Greffière et Directrice des affaires publiques
Madame Louiza Sadoun, Assistante-greffière

MOT DU MAIRE

Inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale (Loi 69)

Je voudrais annoncer ce soir que la Cité de Dorval et la Ville de Montréal, en concertation avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), ont conclu une entente pour créer un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale. En juin, 2022 une entente d'une valeur de 10 M\$ a été finalisée pour aider l'Agglomération de Montréal à concrétiser ce beau projet.

La réalisation de l'inventaire de notre territoire est prévue en 2024-2025 sous réserve de la disponibilité des firmes à ce moment.

Tous les immeubles construits avant 1940 doivent être analysés selon la méthodologie établie par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), incluant :

- Les bâtiments principaux;
- Les bâtiments accessoires d'intérêt;
- Les parties d'un immeuble institutionnel présentant une autonomie constructive et architecturale;
- Tout autre élément bâti possédant une fonction complémentaire;
- Les croix de chemin.

Le Conseil et l'Administration attendent avec impatience le démarrage de ce projet en 2024.

Redéveloppement de propriétés à Dorval avec potentiel de transformation

Je tiens à remercier sincèrement tous les résidents qui ont pris le temps de remplir le sondage en ligne pour les propriétés de Dorval avec un potentiel de transformation. Plus de 600 résidents ont pris le temps d'enregistrer leurs opinions au cours des 31 derniers jours dans tous les secteurs de la Ville. Les prochaines étapes seront les ateliers du 24, 25 et 28 janvier.

Ces séances de type atelier se dérouleront en français et en anglais et les participants seront regroupés en ateliers de 8 à 10 personnes. Nous nous attendons à une forte participation lors de ces sessions, tout comme nous l'avons reçue pour le sondage, et je demanderais aux résidents de ne participer qu'à une seule session afin que tous les résidents aient la chance de participer. Nous encourageons également tout le monde à suivre les directives actuelles concernant les protocoles COVID-19.

Un résident de Dorval m'a récemment demandé pourquoi le centre commercial Dorval n'était pas inclus dans ces consultations, et j'en profite pour répondre à cette question pour vous.

Peu de temps après l'élection municipale de 2021, notre service de l'urbanisme a porté à mon attention la nécessité d'avoir une révision globale de notre plan d'urbanisme 2012-2031, car certains de nos règlements qui soutiennent la mise en œuvre du plan étaient désuets. Pour compléter cet examen, il a été estimé que la Ville avait besoin du soutien d'une firme d'urbanisme externe pour aider à l'élaboration d'une réglementation améliorée et que nous avions besoin d'avoir une consultation publique sur la densification dans le contexte actuel et au cours des 15 prochaines années.

À la mi-janvier 2022 (le 25), le conseil s'est réuni pour une présentation par notre directrice de l'urbanisme afin d'expliquer à quoi ressemblerait un tel projet, et je peux affirmer que cela a été bien accueilli par les membres du conseil. Le 7 mars, la portée et le contexte proposés pour un tel projet ont été transmis à tous les membres du conseil pour examen et ce document n'incluait pas le centre commercial Dorval. Plus tard, le 21 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité un avis de motion qui enclencherait en fait le processus d'approbation d'un tel projet. Le Conseil a également adopté à l'unanimité la résolution relative à ce projet lors de la réunion du conseil du 21 avril.

Durant la période comprise entre février et mars 2022, j'avais le désir d'ajouter le centre commercial Dorval au processus de consultation, et lors de la réunion du conseil de mars 2022, j'ai même déclaré qu'il serait inclus dans les phases futures du projet. La directrice de l'urbanisme et le directeur général m'avaient que nous ne pouvions pas le faire, car ils avaient des discussions à ce moment-là, en cours avec le ministre des Transports du Québec concernant la proposition de redéveloppement du cercle Dorval ainsi que des discussions avec le ARTM et VIA Rail dans une reconfiguration de la gare intermodale également touchée par la reconfiguration du cercle Dorval.

Cela pour dire que j'avais l'intention d'inclure le centre commercial Dorval dans le processus de consultation, j'en ai parlé en chœur avec l'Administration, et pour cela, je m'excuse de la confusion que cela a pu causer. Je crois fermement que ces consultations seront extrêmement positives pour notre communauté pour établir une vision d'un Dorval prêt à grandir à l'horizon 2030 et plus, tout en misant sur le développement durable et en s'orientant vers un plan écologique NET-ZÉRO.

Le conseiller Pascal Brault demande un droit de parole, lequel est accordé par le maire. Il exprime son insatisfaction à l'égard des informations obtenues relativement aux sites identifiés comme ayant un potentiel de développement et de requalification dans le cadre de la consultation en cours ainsi que concernant le contrat octroyé à la firme BC2.

CM2301 001

1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 23 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 002

1.2 Période de questions et réceptions des requêtes

Les questions ci-dessous constituent un résumé à titre indicatif seulement. Pour le contenu intégral des questions, veuillez visionner la Webdiffusion de cette séance, disponible sur le site Internet de la Cité à www.ville.dorval.qc.ca/fr/la-cite/page/seances-du-conseil-municipal

1. Une résidente de l'avenue Dawson demande : 1) Quelle vocation sera donnée à l'immeuble situé au **12 Dahlia**; 2) si la Cité de Dorval offre des endroits ou un support pour aider les personnes **réfugiées ou sans-abris**; et 3) si la Cité a le nombre exact de **réfugiés**.
2. Une résidente de l'avenue Mousseau-Vermette : 1) demande si l'**immeuble de Bell** sur Bouchard va être remplacé par des projets de condominiums ou de maisons de ville; 2) demande quel type de **logements** y seront construits; 3) se plaint du manque **d'espaces de stationnement** pour les résidents du projet Mousseau-Vermette et du non-respect des règles de stationnement dans les rues et souligne son inquiétude que le problème ne s'empire avec l'ajout d'unités résidentielles; 4) demande si le stationnement de l'**immeuble Bell** pourrait être loué aux résidents de Mousseau-Vermette; 5) demande si la Cité pourrait emménager des sections distinctes pour les petits chiens et pour les grands chiens dans les **parcs canins**; et 6) demande quel est le pourcentage d'augmentation des **taxes municipales**.
3. Un résident de l'avenue Cloverdale : 1) déplore le **manque de trottoirs** sur l'avenue Cloverdale et le problème que causent les véhicules stationnés dans la rue pour les résidents lors de travaux de construction et demande ce que la Cité compte faire pour remédier au problème; et 2) demande si la Cité de Dorval maintient son **statut bilingue**.
4. Un résident du cercle Thorncrest demande: 1) quel type de consultation a eu lieu ou aura lieu pour les résidents du cercle Thorncrest concernant le projet de construction de la **patinoire extérieure** à l'aréna Edgar Rouleau; 2) si une étude a été menée pour déterminer les besoins et la nécessité de la construction de la **patinoire extérieure** et quels sont les résultats d'une telle étude si elle a eu lieu; et 3) si une **étude d'impact environnemental** pour ce projet a été menée et quels sont les résultats d'une telle étude.
5. Un résident de l'avenue Dawson demande : 1) pourquoi la Cité de Dorval n'utilise pas un produit plus **écologique** que le sel blanc pour déglacer les trottoirs comme le font d'autres villes; 2) pourquoi la **bibliothèque** n'est pas ouverte les fins de semaine pendant l'été et si elle sera ouverte cet été; et 3) pourquoi la Cité n'exige pas un pourcentage de **logements abordables** pour les nouveaux projets immobiliers de plus de dix unités.
6. Une résidente de la rue Montigny : 1) se plaint de la complexité du **sondage en urbanisme** en ligne concernant le développement de certains secteurs à Dorval et mentionne que le sondage semble biaisé et formulé dans un langage difficile à comprendre de la part de la population; et 2) questionne le professionnalisme de ce **sondage** et demande qui l'a élaboré et combien le mandat a coûté.
7. Un résident de Vaudreuil-Dorion : 1) demande un suivi sur les communications et les mesures prises avec l'Aéroport de Montréal et avec l'Agglomération au sujet

des **nanoparticules de noir de carbone** à Dorval; 2) mentionne des études démontrant les **dangers des nanoparticules** de noir de carbone pour la santé et demande si la Cité est préoccupée par ce problème; et 3) avise la Cité que si cette dernière n'informe pas tous ses résidents du danger des nanoparticules de noir de carbone et des mesures à prendre pour prévenir ces dangers, il déposera une **plainte** à la Commission municipale du Québec.

8. Une résidente du boulevard Pine Beach demande : 1) quelles mesures la Cité de Dorval a en place pour prévenir les **cyberattaques** comme celle dont la Ville de Westmount a été victime et quelles mesures la Cité de Dorval a en place dans l'éventualité où une telle attaque survenait; et 2) quels sont les plans de la Cité de Dorval pour réduire les excès de vitesse et améliorer la **sécurité des piétons** dans les rues de Dorval.
9. Un résident du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore demande : 1) si le projet pilote pour la **collecte de résidus organiques** pour les immeubles de plus de 8 logements allait être élargi à davantage de condos et d'édifices à logements à Dorval; et 2) quelle est la stratégie de la Cité pour réduire ou éliminer les **graffitis** et si un soutien aux entreprises et résidents est offert pour les lieux privés qui sont la cible des vandales.
10. Un résident de l'avenue Neptune demande : 1) un suivi concernant l'identification des parties des **murs du domaine McConnell** qui sont la propriété de la Cité; 2) comment et à qui seront distribués les documents préliminaires mentionnés dans le **sondage en urbanisme** concernant le développement de certains terrains à Dorval; et 3) si le public aura l'occasion de donner son avis sur la **vision préliminaire et les orientations** dégagées du sondage et des consultations citoyennes une fois ces documents distribués.
11. Une résidente de la 5^e avenue demande : 1) des clarifications sur une question du **sondage en ligne** concernant le nombre d'espaces de stationnements; 2) mentionne qu'il y a un de conflit d'intérêts entre BC2 et le développeur North American Development Group et demande comment le Conseil restaurera la confiance du public après avoir exclu le développement du centre commercial **les Jardins Dorval** des consultations publiques en cours sur le développement de certains terrains à Dorval; et 3) un suivi concernant **l'étude sur la circulation routière** sur les rues Carson et Dawson, l'avenue Dorval et le boulevard Bouchard mentionnée par le conseil lors d'une séance antérieure pour la protection des écoliers.
12. Une résidente du cercle Handfield : 1) mentionne que le **sondage en urbanisme** disponible en ligne est ambigu et que le langage qui y est utilisé est difficile à comprendre, elle déplore que le sondage n'ait pas été disponible en format papier et précise que l'envoi des dépliants informatifs par la poste le mardi avant la date de fin n'avait pas donné assez de temps pour assurer une vraie participation citoyenne; 2) demande si la Cité pourrait acquérir le terrain de la **servitude** séparant la propriété de Bell et les propriétés du cercle Handfield pour le revendre auxdits propriétaires; et 3) se plaint de mauvaises odeurs émanant du **ruisseau Bouchard** et demande ce que les citoyens peuvent faire pour régler le problème.
13. Une résidente de l'avenue Boylan se plaint du manque de clarté et de la complexité du **sondage en urbanisme** concernant le développement de certains terrains à Dorval, mentionne que certaines sections de la version française du sondage ne concordent pas avec la version anglaise et demande si le sondage a été revu par le département des communications de la Cité de Dorval.
14. Un résident de l'avenue St-Charles demande: 1) un suivi concernant deux questions posées lors du dernier conseil concernant la nomination des membres du **comité de démolition** et du **comité consultatif d'urbanisme**; 2) demande des précisions sur les **augmentations de contrats** approuvées par le Conseil; et 3) demande au conseiller von Roretz pourquoi il n'a jamais supporté ses **suggestions** lors des séances du conseil municipal.

15. Un résident de l'avenue Touzin demande : 1) si les résidents de Dorval seront informés de l'installation de tours de **téléphonie sans fil 5G** près de leurs résidences; 2) si la Cité allait mettre à la disposition des résidents une **carte** indiquant la localisation actuelle et projetée de toutes les tours de téléphonie 5G; et 3) quelles mesures la Cité prendra pour informer et protéger les résidents des **dangers** des tours 5G pour la santé.
16. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore demande : 1) un suivi concernant les travaux au **rond-point Dorval**; et 2) si la Cité va aménager une **piste cyclable** sur la 55^e avenue.
17. Un résident de l'avenue Cloverdale fait référence à des échanges entre le Conseil et la professeur Parisa Ariya concernant les dangers des émissions d'avions de **l'Aéroport de Montréal** pour la santé et demande pourquoi le Conseil a minimisé ces dangers.
18. Un résident de Terrebonne demande si les **particules de noir de carbone** causent des dangers pour la santé de nouveaux nés.
19. Une résidente du cercle McNicoll demande : 1) qui a été en charge du plan de communication concernant le **sondage en urbanisme** sur le développement de certains terrains à Dorval, les coûts reliés et pourquoi la Cité n'a pas pris de meilleures mesures pour informer les résidents en temps opportun pour remplir le sondage; 2) pourquoi un spécialiste en élaboration de sondages n'a pas été mandaté pour préparer ce **sondage**; et 3) pourquoi le centre commercial des **Jardins Dorval** n'a pas été inclus dans le processus de consultation citoyenne en cours concernant le développement de certains terrains à Dorval.
20. Un résident du cercle Handfield demande : 1) si la Cité pourrait investir et encourager le développement d'**activités culturelles** à Dorval au lieu de privilégier de nouveau le développement d'activités sportives en réaménageant un skatepark et si la population a été consultée à ce sujet; 2) à qui sera octroyée **l'assistance financière** mentionnée au point 5.7 de l'ordre du jour, qui décide de l'octroi des assistances financières et si des résidents sont impliqués dans ces décisions; et 3) demande si la **résidence Quatre Vents** pouvait être dédiée à la culture et aux arts de la scène, si la Cité avait un comité sur la culture et si les résidents pourraient en faire partie.
21. Une résidente du chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore : 1) demande quand les dépliants concernant le **sondage en urbanisme** ont été envoyés par la poste et pourquoi ont-ils été envoyés si tard dans le processus et si près de la date de fin du sondage pour informer adéquatement la population; 2) demande si le maire a revu les questions du **sondage en urbanisme** avant qu'elles ne soient publiées; et 3) se plaint que le **plan d'urbanisme durable** de la Cité de Dorval n'est pas respecté dans le cadre des récentes consultations citoyennes concernant le développement de certains terrains à Dorval.
22. Un résident du cercle McNicoll : 1) mentionne que le **sondage en urbanisme** en ligne ne lui a pas permis de donner un point de vue honnête à cause de la manière dont il a été structuré; 2) demande si le Conseil est d'accord avec le fait que **l'obligation** première d'un conseil municipal et de l'Administration est de fournir et maintenir un environnement sécuritaire et sain pour les citoyens; et 3) souhaite savoir si le Conseil allait interdire la construction d'un projet résidentiel sur le terrain situé entre le chemin de la Côte-de-Liesse, l'autoroute 20 et la 55^e avenue (**le triangle**) étant donné la proximité de ce terrain aux autoroutes, à l'aéroport et à la voie ferrée.

Durant la période de question du public, le conseiller Pascal Brault a demandé la parole à trois reprises : 1) pour demander si la Cité a mandaté une firme pour faire un plan directeur de circulation et s'il peut être rendu public, 2) pour exprimer son

mécontentement relativement à la terminologie utilisée dans le sondage présentement en cours et 3) pour connaître son rôle au sein du comité de l'environnement suite à l'abolition des deux sous-comités.

Avant de poursuivre avec l'ordre du jour, le conseiller Pascal Brault demande d'ajouter une proposition à l'agenda. La demande est d'abord refusée considérant que l'ordre du jour est déjà approuvé. Après discussion de part et d'autre, le maire suspend la séance pour discuter avec la greffière. La séance est suspendue à 22 h 17 et reprend à 22 h 20. Le maire autorise la demande du conseiller Pascal Brault sous condition qu'elle soit appuyée par un autre conseiller. Le conseiller Pascal Brault demande donc d'ajouter à l'agenda la proposition suivante : « est-ce que les membres du Conseil désirent étudier la possibilité d'avoir le terrain des Jardins Dorval (le centre commercial - phases 3, 4 et 5) dans la consultation qui est en cours présentement ». La demande n'étant pas appuyée, le maire déclare qu'elle ne peut être soumise au vote des membres du conseil.

CM2301 003

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 12 décembre 2022

Attendu que le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 a été remis à chaque membre du conseil conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 004

2.2 Dépôt annuel du registre des dons des élus municipaux pour 2022

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Greffière dépose le registre public des dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus et déclarés par les membres du conseil au cours de 2022.

CM2301 005

2.3 Dépôt annuel du rapport sur la gestion contractuelle pour 2022

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 42 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Cité de Dorval, la Greffière dépose le rapport annuel 2022 de la Cité de Dorval sur la gestion contractuelle.

CM2301 006

2.4 Dépôt d'un rapport du maire - Dépense jugée nécessaire pour des raisons de force majeure - Travaux d'assainissement des systèmes de ventilation - CCSD

Après que monsieur le conseiller Paul Trudeau eut fait lecture du rapport du maire daté du 14 décembre 2022 relativement à une dépense jugée nécessaire pour des raisons de force majeure selon les dispositions de l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport est déposé pour l'information des membres du conseil et ceux-ci en prennent acte.

CM2301 007

3.1 Adoption du règlement RCM-71.1-2022 modifiant le règlement RCM-71-2019 relatif au traitement des élus municipaux aux fins de plafonner leur taux annuel d'indexation

Attendu qu'à sa séance du 19 mars 2019, le conseil municipal a adopté le règlement relatif au traitement des élus no. RCM-71-2019;

Attendu que l'indexation annuelle des rémunérations prévues audit règlement correspond à l'indice de prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec par Statistiques Canada (IPC);

Attendu que le taux d'inflation qui s'est accru en 2022 occasionnerait une hausse substantielle des rémunérations versées aux élus et que les membres du conseil de la Cité de Dorval souhaitent par le présent règlement, plafonner leur taux annuel d'indexation;

Attendu que le projet de règlement RCM-71.1-2022 a été présenté à la séance du 12 décembre 2022 et qu'avis de motion a été donné à cette même séance;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le règlement RCM-71.1-2022 modifiant le règlement RCM-71-2019 relatif au traitement des élus municipaux aux fins de plafonner leur taux annuel d'indexation, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 008

3.2 Adoption du règlement RCM-93-2022 sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023

Attendu que le projet de règlement RCM-93-2022 a été présenté à la séance du 12 décembre 2022 et qu'avis de motion a été donné à cette même séance;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le règlement RCM-93-2022 sur la tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 009

3.3 Règlement de délégation - Dépôt des rapports de décisions délégués

Est déposé pour l'information des membres du conseil le compte-rendu du directeur général sur les actes posés pour la période du 1er décembre 2022 au 12 janvier 2023 en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués par le règlement de délégation de pouvoirs RCM-3-2005.

CM2301 010

3.4 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Attendu qu'en vertu de l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, il est possible pour une municipalité d'exiger une contribution financière liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant d'une intervention visée par une demande de permis;

Attendu que la Cité de Dorval désire assujettir l'émission de permis de construction pour certains projets immobiliers à une contribution monétaire qui sera versée à un fonds réservé au financement, à court, moyen ou long terme, d'infrastructures et équipements municipaux;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite fixer le montant de la contribution monétaire de chaque projet en fonction des coûts des infrastructures et équipements municipaux, peu importe, où ils se trouvent dans la municipalité, qui sont destinés à desservir non seulement les immeubles visés par le permis, mais également d'autres immeubles sur le territoire de la municipalité;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval adopte le projet de règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux;

Qu'une assemblée publique de consultation pour ledit règlement RCM-95-2023 soit fixée au 20 février à 18 h 45 et qu'avis public soit publié à cet effet conformément à la loi;

Que Monsieur le conseiller Jean-François Leroux donne avis de motion à l'effet de proposer l'adoption, à une séance ultérieure du Conseil, du règlement RCM-95-2023 relatif à l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou en partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux, et qu'il dépose ledit projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 011

4.1 Renouvellement de l'entente avec ADM - Location d'un site pour station de mesure de bruit des aéronefs

Attendu que l'entente intervenue en 1997 entre Aéroports de Montréal (ADM) et la Cité de Dorval afin de permettre l'installation d'un système destiné à mesurer le niveau du son des aéronefs sur la toiture de l'aréna Edgar Rouleau (anciennement aréna Dorval) est venue à échéance le 31 décembre 2022;

Attendu qu'ADM a signifié son intérêt pour renouveler cette entente pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement de l'entente ADM-D283-7-6005 intervenue entre la Cité de Dorval et Aéroports de Montréal le 4 décembre 1997, pour la location d'un site pour l'installation d'un système destiné à mesurer le niveau du son des aéronefs sur la toiture de l'aréna Edgar Rouleau, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, pour un loyer annuel de 500 \$ TTC par année, indexable annuellement selon l'IPC jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximum de 3% par année, selon les termes et conditions apparaissant au projet d'entente joint au présent dossier décisionnel, ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la Greffière à signer, pour et au nom de la Cité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 012

4.2 Renouvellement du programme d'assurance des OSBL pour le terme 2022-2023

Attendu que les couvertures d'assurances annuelles des organismes à but non lucratif (OSBL) reconnus par la Cité de Dorval sont venues à échéance en novembre 2022;

Attendu que les primes d'assurances des OSBL font partie du panier de services offert par la Cité en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la communauté ;

Attendu que 33 OSBL sont éligibles au programme régulier d'assurances offert par BFL pour le terme 2022-2023 et que deux autres OSBL du domaine des sports à haut risque bénéficient d'un remboursement de la prime de base par la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à BFL Canada risques et assurances Inc. pour les couvertures d'assurances de 33 OSBL éligibles au programme d'assurances des organismes à but non lucratif (OSBL) pour le terme 2022-2023, pour un montant de 454,69 \$ par OSBL, soit 15 004,77 \$ TTC; et

D'autoriser le remboursement de la prime de base à Dorval Ladies Hockey Association (Association féminine de hockey de Dorval) et à Dorval Old Timers (Anciens hockeyeurs de Dorval) pour un montant total ne dépassant pas 909,38 \$ TTC pour le terme 2022-2023.

Imputation budgétaire : 02 190 00 420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 013

4.3 Services d'un arpenteur-géomètre pour 2022 - Dépenses additionnelles

Attendu qu'un montant de 6 000 \$ TTC avait été approuvé par décision déléguée en janvier 2022 pour des services d'arpenteurs géomètres requis dans le cadre de dossiers de transactions immobilières ou de servitudes;

Attendu que dans la cadre du projet de réaménagement de l'intersection du boulevard Hymus et André, la Cité a acquis, par les résolutions CM2209 416 et CM2211 417 des parcelles de terrains privés;

Attendu qu'il a été convenu dans le cadre des ententes avec les propriétaires des terrains, que la Cité assumerait les frais d'arpenteurs géomètres pour de nouveaux certificats de localisation;

Attendu qu'une facture au montant de 7 358,40 \$ TTC de Benoît Péloquin a.g, est en attente pour les coûts encourus dans le cadre de l'acquisition du lot 6 398 495 et que le solde de 1000 \$ du bon de commande initial laisse un manque à gagner de 6 358,50 \$ TTC afin de couvrir ladite facture;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant additionnel de 6 358,50 \$ TTC au bon de commande de 6 000 \$ émis en janvier 2022 à Benoit Péloquin, arpenteur géomètre inc., pour couvrir le coût du certificat de localisation du 1850 Hymus, le tout pour un montant total de 12 358,50 \$ TTC pour 2022;

Imputation: poste budgétaire 23 040 17 000, projet 2021-61 - financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 014

4.4 Collecte des matières recyclables pour 2022 - Travaux supplémentaires

Attendu que la résolution CM1902 075 du conseil municipal autorisait un contrat initial en 2019, à l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., pour la collecte et le transport des matières secondaires récupérables pour la période d'avril à décembre 2019, au montant global de 285 034,42 \$ TTC., assorti de quatre options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que les options de renouvellement du contrat TP2019-05 pour les années 2020, 2021 et 2022 ont été approuvées par résolutions du conseil municipal;

Attendu que le contrat de 2022 s'élevait à et que le contrat pour 2022 s'élevait à 381 137,34 \$ TTC et qu'un solde de 12 355 \$ demeure disponible;

Attendu qu'un projet pilote d'implantation d'une collecte à la grue de conteneurs semi-enfouis sur cinq sites dans le secteur des rues Bourke et Galland a été ajouté au cours de l'année 2022 à un coût de 33 066,68 \$ TTC;

Attendu que ces travaux supplémentaires n'étaient pas prévus au moment de l'octroi du contrat initial, mais qu'ils sont accessoires à celui-ci;

Attendu qu'un montant additionnel de 20 711,68 \$ TTC à la commande no 33458 initiale de 381 137,34 \$ TTC est requis pour le paiement de la facture no 40930 de l'entreprise Environnement Routier NRJ inc., pour 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'approuver un montant supplémentaire de 20 711,68 \$ TTC à la commande no 33458 pour le paiement de la facture no 40930, le tout totalisant un montant de 401 849,02 \$ TTC, pour des services de collecte et transport des matières secondaire récupérables pour 2022.

Imputation: Poste budgétaire 02 452 10 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 015

4.5 Remplacement de la transmission de la souffleuse #57

Attendu que la souffleuse #57-00 n'est plus fonctionnelle suite à un bris de transmission la rendant hors d'usage;

Attendu qu'il est requis de procéder au remplacement de la transmission de la souffleuse #57-00 pour la saison 2022-2023;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande pour l'acquisition d'une transmission réusinée chez l'entreprise Vohl inc., au montant global de 18 624,60 \$ TTC, pour la souffleuse #57-00, conformément à sa soumission du 9 décembre 2022.

Imputation: Poste budgétaire 02 320 22 649

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 016

4.6 Participation de la Cité de Dorval au programme Rénovation Québec pour 2023-2024 - Reconduction du volet VI - Maisons lézardées

Attendu que le programme Rénovation Québec (PRQ) est un programme-cadre qui appuie financièrement les municipalités qui se dotent d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés de leur territoire;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé, le 5 décembre 2022, la remise en application du volet VI « maisons lézardées » du programme Rénovation Québec (PRQ), dont la gestion relève de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

Attendu qu'une municipalité qui souhaite participer au programme doit transmettre à la Société d'habitation du Québec (SHQ) une résolution ayant pour objet de signifier sa

volonté de participer au programme et préciser le budget qu'elle souhaite y consacrer, au plus tard le 28 février 2023;

Attendu que la Société d'habitation du Québec (SHQ) participe au budget du présent programme dans une proportion de 50%;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la Cité de Dorval de participer au programme Rénovation Québec 2023-2024 destiné à la rénovation des maisons lézardées;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

Que la Cité de Dorval demande à la SHQ de participer au programme Rénovation Québec 2023-2024 – Volet maisons lézardées;

De confirmer à la SHQ la volonté de la Cité de Dorval de participer au programme Rénovation Québec pour un montant de 100 000 \$ partagé à parts égales entre la Cité et la Société;

D'autoriser la directrice du Service de l'aménagement urbain à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout document administratif découlant de l'entente à intervenir avec la SHQ; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et nom de la Cité de Dorval, l'entente relative à la gestion du programme avec la SHQ et toute autre documentation officielle donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 017

4.7 Services professionnels pour la conception d'un « skatepark »

Attendu que les modules en place pour pratiquer le skateboard sont désuets et ne répondent plus aux besoins des utilisateurs;

Attendu que la Cité de Dorval a prévu, dans son plan triennal d'immobilisation 2023-2025, la construction d'un nouveau skatepark afin de mieux répondre aux besoins de sa population pratiquant ce sport;

Attendu que le projet nécessite l'expertise d'une firme spécialisée en conception de skatepark pour assurer sa réalisation;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De retenir les services professionnels d'Association skatepark Montréal, pour des services d'accompagnement dans les phases de conception d'un nouveau skatepark, le tout pour un montant global de 34 492,50 \$ TTC conformément à son offre de service du 21 décembre 2022.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2023-11, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 018**4.8 Réparation et remplacement de céramiques au périmètre des bassins du complexe aquatique et sportif Dorval**

Attendu que des travaux de réparation et de remplacement de céramiques décollées et fissurées ont été rendus nécessaires au périmètre des bassins aquatiques du complexe aquatique et sportif Dorval afin de sécuriser les lieux pour les utilisateurs et réduire les risques d'infiltrations d'eau au sous-sol et dans les corridors;

Attendu que ces travaux de réparation et de remplacement de céramiques ont été faits en section à différents moments en octobre 2022 par un fournisseur à taux horaire recommandé par le directeur des Travaux publics;

Attendu que d'autres travaux seront requis en début d'année 2023 pour compléter les sections non corrigées;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des factures à l'entreprise Opsis, Gestion d'infrastructure inc. au montant de 18 930,00 \$ TTC, pour les travaux réalisés à ce jour au complexe aquatique et sportif Dorval; et

D'autoriser les travaux correctifs sur les sections non encore corrigées, pour un montant ne dépassant pas 15 000 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 019**4.9 Renouvellement de la couverture d'assurance automobile pour 2023**

Attendu que la Cité de Dorval fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'achat d'assurances de dommages;

Attendu que l'entente de regroupement a été renouvelée en 2018 pour la période de 2019 à 2023;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ), administratrice du regroupement, et l'entreprise Fidema, conseillers en assurances et gestion de risques, ont procédé à un appel d'offres en 2020 pour l'acquisition du portefeuille d'assurances de dommages pour et au nom du regroupement pour le terme 2021-2026;

Attendu que la Capitale Assurances Générales Inc. était la plus basse soumissionnaire conforme pour la couverture d'assurance automobile, laquelle est renouvelable pour 2023, selon les conditions négociées et énoncées à la police;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à la Capitale Assurances Générales Inc., de la somme de 27 508,33 \$ TTC pour la couverture d'assurance automobile de la Cité pour la période

du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024, plus un montant d'ajustement de 606,04 \$ pour 2022, pour un montant global de 28 114,37 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02-190-00-420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 020

4.10 Service de fourniture, d'entretien et de gestion des bacs roulants de recyclage et de matières organiques pour douze (12) mois

Attendu que l'inventaire de bacs roulants que la Cité détient est de plus en plus vieillissant et nécessite des interventions de réparations fréquentes;

Attendu que le Service des travaux publics souhaite bénéficier d'une entente d'entretien, de fourniture, de livraison, d'entreposage et de gestion des bacs roulants afin d'offrir un niveau de services adéquat pour les citoyens ;

Attendu qu'un avis d'intention TP 2023-01 a été publié sur le SEAO et le journal Constructo du 8 décembre 2022 au 9 janvier 2023, afin d'identifier des fournisseurs potentiels pour les services requis et que l'entreprise Gestion USD Global inc. s'avère être le seul fournisseur en mesure d'offrir les services correspondants aux besoins de la Cité de Dorval;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'émettre un bon de commande à l'entreprise USD Global inc., pour des services sur demande d'entretien, de fourniture, de livraison, d'entreposage et de gestion des bacs roulants sur le territoire de la Cité de Dorval, pour un montant de dépassant pas 155 216,25 \$ TTC, pour la période du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024, conformément à son offre de service de décembre 2022.

Imputation: Poste budgétaire : 02 451 10 534 (50%) et 02 452 10 534 (50%)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 021

4.11 Allocation budgétaire pour travaux de remplacement d'équipements – Complexe aquatique et sportif Dorval

Attendu qu'à sa séance du 16 novembre 2020, le Conseil accordait un contrat de gestion, entretien, opération et exploitation du complexe aquatique et sportif Dorval, à l'entreprise Opsis Gestion d'infrastructures inc., au montant de 1 723 038,59 \$ TTC pour trois ans, conformément à sa soumission ouverte le 13 octobre 2020;

Attendu que le contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

Attendu que des travaux de réparation et de remplacement d'équipements et composantes et divers travaux de remplacement d'équipements désuets non inclus au contrat sont à prévoir au courant de 2023 pour un montant d'environ 200 000 \$, incluant la période de mise à l'arrêt planifiée en août 2023;

Attendu que ces travaux supplémentaires sont accessoires au contrat et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser un montant de 200 000,00 \$ TTC au contrat octroyé à l'entreprise Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour des travaux de remplacement d'équipements désuets pouvant être requis au complexe aquatique et sportif Dorval au cours de l'année de 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02 701 44 534

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 022

4.12 Services d'assistance juridique pour 2023

Attendu que des services d'assistance juridique spécialisés et services de représentations devant les tribunaux pour des dossiers judiciairisés impliquant la Cité sont requis en cours d'année;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission de bons de commande ouverts aux cabinets d'avocats suivants pour des services d'assistance juridique spécialisés et des représentations devant les tribunaux pour 2023 :

Cabinet Bélanger Sauvé S.E.N.C.R.L pour un montant ne dépassant pas 60 000 \$ TTC;

Cabinet Fasken, Martineau, Dumoulin S.E.N.C.R.L., SRL pour un montant ne dépassant pas 190 000 \$, réparti comme suit : 20 000 \$ pour le Service des affaires publiques et du Greffe et 170 000 \$ pour la Division des ressources humaines;

Un montant de 22 000 \$ TTC à être réparti entre les divers cabinets suivants: Cabinet Burelle, avocate, Cabinet DHC avocats Inc. Cabinet Langlois S.E.N.C.R.L; Cabinet Robinson, Sheppard, Shapiro, avocats.

Imputation: Divers postes budgétaires inscrits au dossier 2023-01-012573

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 023

4.13 Services professionnels en architecture de paysage - Projet de réaménagement du parc St-Charles -Phase 1 - Augmentation de contrat

Attendu qu'à sa séance du 12 juillet 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Services EXP. inc., pour la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réaménagement du parc St-Charles, phase 1, au montant global de 204 08,63 \$ TTC;

Attendu qu'à sa séance du 20 juin 2022, le Conseil autorisait l'augmentation de contrat à l'entreprise Services EXP inc., pour la préparation des plans et devis des travaux dans le

cadre du projet de réaménagement du parc St-Charles, phase 2, au montant de 38 516,63 \$ TTC;

Attendu que le budget initial de 2 500 000 \$ pour les travaux a été augmenté à 4 657 199,32 \$ TTC et que l'échéancier initial est passé de 16 à 28 semaines de réalisation des travaux;

Attendu que les coûts additionnels sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation du contrat octroyé à l'entreprise Services EXP inc., pour un montant ne dépassant pas 36 217,13 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2020-55, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 024

4.14 Service annuel d'apiculture urbaine

Attendu que la Cité de Dorval souhaite intéresser la population dorvaloise à la biologie des insectes sociaux, à l'importance des pollinisateurs au sein des écosystèmes et à l'agriculture urbaine;

Attendu que la Cité de Dorval a mis de l'avant un projet de ruches urbaines depuis 2018 incluant deux ruches à être installées au parc Westwood et deux sur le toit de la bibliothèque de Dorval;

Attendu que l'entreprise Alvéole Montréal inc. offre les services d'installation et d'entretien pour un montant global de 15 276,74 \$ TTC;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande de 15 276,74 \$ TTC à l'entreprise Alvéole Montréal inc. pour les services d'installation et d'entretien des ruches urbaines.

Imputation: poste budgétaire 02 701 52 450

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 025

4.15 Services professionnels - Aménagement d'un parc situé à l'intersection du chemin du Bord-du-Lac - Lakeshore et de l'avenue Cloverdale sur le lot 1 523 315 - Augmentation de mandat

Attendu qu'à sa séance du 20 septembre 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un mandat à l'entreprise Karyne Architecte-Paysagiste (KAP), pour la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc situé à l'intersection du chemin du

Bord-du-Lac - Lakeshore et de l'avenue Cloverdale sur le lot 1 523 315, au montant global de 24 547,16 \$ TTC;

Attendu que le montant budgétaire lors de l'appel d'offres de services professionnels était de 700 000 \$ et l'offre de service avant taxes de 21 350 \$ représente 3.05 % du budget;

Attendu que le budget a été augmenté à 1 M\$, un bloc sanitaire a été ajouté et il y a eu de la coordination supplémentaire avec les ingénieurs. La firme demande des honoraires supplémentaires 3.05 % de 300 000 \$ (différence entre les deux budgets), soit 9 150 \$ avant taxes ou 10 520,21 \$ TTC.;

Attendu que les coûts additionnels sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi du contrat initial;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation au mandat octroyé à Karyne Architecte-Paysagiste (KAP), pour un montant ne dépassant pas 10 520,21 \$ TTC.

Imputation : Poste budgétaire 23 080 90 000, projet 2021-27, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 026

4.16 Entretien annuel du logiciel SIGB de la bibliothèque pour 2023

Attendu qu'un coût annuel est payable pour l'utilisation et l'entretien du système intégré de gestion de la bibliothèque (SIGB), qui nous permet de faire la gestion de la collection;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à l'entreprise Axiell ALM Canada inc. des frais d'entretien annuels du logiciel SIGB de la bibliothèque, pour la période du 22 janvier 2023 au 21 janvier 2024, au montant global de 23 244,65 \$ TTC conformément à la facture # 104213.

Imputation: poste budgétaire 02 702 30 730

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 027

4.17 Services de webdiffusion des séances du conseil pour 2023

Attendu que les services de webdiffusion des séances du conseil sont requis pour 2023;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Coop de solidarité WEBTV,

pour des services de webdiffusion des séances du conseil, incluant les services d'un technicien caméraman, la fourniture des équipements requis et l'hébergement des archives sonores pour 13 séances du conseil, au montant de 18 683,43 \$ TTC conformément à son offre de service du 11 janvier 2023; et

D'autoriser un montant additionnel de 1 500 \$ plus taxes pour des équipements additionnels requis sur demande, le tout pour un montant global de 20 408,06 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 02-120-10-419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 028

4.18 Services professionnels pour 2023 - Programmes Parents Soutien et Ados-Plus

Attendu que les services de monsieur Phillip Thérien, madame Zahara Madhavji et madame Ofelia Beyarano sont requis pour répondre aux besoins de bénéficiaires du programme Parent Soutien et Ado-Plus pour 2023;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission de trois bons de commande pour un montant total de 56 700 \$ à être réparti entre les fournisseurs monsieur Phillip Thérien, madame Zahara Madhavji et madame Ofelia Beyarano.

Imputation : Poste budgétaire 02-590-00-410

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 029

4.19 Autorisation de paiement des droits de licence à la SOCAN/Entandem

Attendu que la Cité de Dorval exploite des installations récréatives et présente ou communique au public par télécommunication l'exécution d'oeuvres musicales figurant au répertoire de la SOCAN (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique du Canada) et doit donc en assumer les frais ;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite alléger les exigences de l'administration individuelle de chacune des licences pour chacune de ses installations et souhaite payer des frais de licence annuels fixes en vertu des tarifs applicables pour toutes ses installations pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de 16 370,07 \$ TTC à la SOCAN, pour les droits de licence 2022, en vertu des tarifs applicables à l'Annexe A jointe au dossier décisionnel 2023-01-012617.

Imputation: poste budgétaire 02-701-10-340

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 030

4.20 Services d'entretien et de réparation des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques pour 2022, 2023 et 2024 - Augmentation du contrat

Attendu qu'à sa séance du 22 novembre 2021, le Conseil autorisait l'octroi d'un contrat à l'entreprise Av-Tech inc., dans le cadre du contrat de services d'entretien et de réparation sur demande des installations de plomberie dans les bâtiments municipaux et centres aquatiques, au montant global de 333 065,33 \$ TTC, pour les années 2022, 2023 et 2024;

Attendu qu'à sa séance du 19 septembre 2022, le Conseil autorisait une augmentation de 60 000,00 \$ TTC au contrat TP2021-27 octroyé à l'entreprise Av-Tech inc., pour assurer les besoins d'entretien et d'interventions sur les installations municipales en plomberie jusqu'à la fin de 2022;

Attendu qu'un montant de 38 239,54 \$ TTC est requis pour le paiement des dernières factures de 2022;

Attendu que les appels de services supplémentaires d'un plombier externe sont accessoires au contrat initial et ne pouvaient être prévisibles au moment de l'octroi de celui-ci;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'augmentation du contrat TP2021-27 octroyé à l'entreprise Av-Tech inc., pour un montant ne dépassant pas 38 239,54 \$ TTC, pour 2022.

Imputation : Divers postes budgétaires

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 031

4.21 Services d'impression des publications - Renouvellement 2023

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation AG2022-01 a été lancé le 21 janvier 2022 pour des services d'impression des communiqués du maire, des brochures de la culture et bibliothèque ainsi que des calendriers d'été au montant de 49 970,43 \$;

Attendu que le contrat d'une année au montant de 49 970,43 \$ était assorti d'une option de renouvellement;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement, pour la seule année d'option, du contrat AG2022-01 accordé à l'entreprise Accent Impression inc., pour des services d'impression des communiqués du maire, des brochures de la culture et bibliothèque et des calendriers d'été pour 2023, au montant de 53 518,33 \$ TTC incluant l'IPC.

Poste budgétaire :02 130 05 340

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 032

4.22 Renouvellement de la couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires du régime de retraite des employé(es) de la Cité de Dorval

Attendu que les membres du comité de retraite doivent détenir une assurance responsabilité civile des fiduciaires;

Attendu que la firme Lussier Dale Parizeau offre une police d'assurance via l'assureur Intact assurance au montant de garantie de 5 000 000 \$ pour la période du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023;

Attendu que la police d'assurances responsabilité est assujettie à une franchise de 1 000 \$ par sinistre selon la garantie A;

Attendu que le comité de retraite est formé de membres agissant à titre de bénévoles, et qui sont nommés conformément au règlement RCM-72-2019 relatif au régime complémentaire de retraite des employés de la Cité de Dorval;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement de la facture de Lussier Dale Parizeau au montant de 14 431,60 \$ pour l'assurance responsabilité des fiduciaires du Régime de retraite des employé(e)s de Dorval; et

Que la Cité de Dorval accepte, le cas échéant, de défrayer toute franchise applicable jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 \$ par événement suite à la condamnation d'un ou des membres du Comité de retraite agissant à titre de fiduciaire de ce dernier, de même que l'excédent de tous frais non couverts par l'assureur en lien avec un tel évènement.

Imputation: Poste budgétaire : 02 130 10 419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 033

4.23 Autorisation de signature d'un acte de servitude entre la Cité de Dorval et le Collège Sainte-Anne

Attendu qu'un acte de servitude relatif à une conduite de distribution d'eau potable a été signé entre la Cité de Dorval et le Collège Sainte-Anne le 11 avril 1983 et enregistré sous le numéro 3 350 530;

Attendu qu'une entente relative à des travaux de déviation de ladite conduite de distribution d'eau potable et à la signature d'un nouvel acte de servitude est intervenue entre la Cité de Dorval et le Collège Sainte-Anne le 20 décembre 2019 afin de permettre au collège Sainte-Anne la construction d'une deuxième école;

Attendu que conformément à l'article 9 de cette entente, la renonciation à la servitude numéro 3 350 530 et la signature d'un nouvel acte de servitude sont requis;

Attendu que l'acte de servitude vise à accorder à la Cité un droit de passage perpétuel pour l'entretien, la réparation et le remplacement de la conduite de distribution d'eau et ses accessoires ;

Attendu que l'acte de servitude vise aussi à renoncer à l'ancien acte de servitude enregistré sous le numéro 3 350 530;

Attendu que ledit acte de servitude vise également la reconnaissance du droit de propriété de la Cité sur le réseau de distribution d'eau et ses accessoires localisés dans l'assiette de la servitude;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER PAUL TRUDEAU**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, un acte de servitude et de reconnaissance du droit de propriété à intervenir entre la Cité de Dorval et le Collège Sainte-Anne sur le lot numéro 4 961 204 du Cadastre du Québec, circonscription de Montréal, le tout selon les termes et conditions apparaissant au projet d'acte de servitude joint au présent dossier décisionnel, ou tout autre terme et condition qui sera jugé dans l'intérêt de la Cité; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Cité de Dorval, tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 034

4.24 Services professionnels pour des évaluations de potentiel, de coaching et de développement organisationnel pour 2023

Attendu que des services professionnels sont requis en cours d'année pour des dossiers d'évaluation de potentiels, et coaching et de développement organisationnel;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'une commande, ne dépassant pas 25 000 \$ TTC, à Groupe SCE pour des services et des mandats d'évaluation de potentiels, de coaching et de développement organisationnel pour 2023.

Imputation : Poste budgétaire 02-160-00-419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 035

4.25 Fourniture d'une nouvelle structure, d'une toile de recouvrement et des rideaux pour la terrasse des salons A et B du centre communautaire Sarto-Desnoyers

Attendu que l'auvent et la structure de l'auvent de la terrasse des salons A et B du CCSD sont en fin de vie ;

Attendu que le Service des loisirs et de la culture doit remplacer ces derniers en 2023 ;

Attendu que les salons A et B servent pour des réceptions de toute sorte incluant des mariages ;

Attendu la mise en concurrence de deux fournisseurs;

Attendu que l'entreprise Auvents Multiples a fourni une proposition de prix pour le remplacement de la structure, de l'auvent et des rideaux ;

Attendu que le démontage de l'auvent a été fait par les Travaux Publics de la Cité de Dorval afin d'économiser sur les coûts de remplacement ;

Attendu que le montant du remplacement de la structure, de l'auvent et des rideaux est de 45 070,20 \$ TTC.

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une commande d'achat à l'entreprise Auvents Multiples, pour la fourniture d'une nouvelle structure, un nouvel auvent et des rideaux de la terrasse des salons A et B du centre communautaire Sarto-Desnoyers pour un montant de 45 070,20 \$ TTC.

Imputation: Poste budgétaire 23 080 16 000, projet 2023-12, virement requis de 45 000 \$ du projet PTI ligne 19, financé par une affectation des activités de fonctionnement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 036

4.26 Renouvellement de l'adhésion à la Mutuelle de prévention Novo SST

Attendu que la Cité de Dorval est membre de la Mutuelle Novo SST depuis plusieurs années, conformément à la loi et qu'elle souhaite maintenir son adhésion à cette mutuelle pour 2023;

Attendu que cette adhésion nécessite parfois des visites additionnelles de la part du fournisseur afin de fournir une assistance en matière de prévention;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le renouvellement de notre adhésion à la Mutuelle de prévention Novo SST au montant de 43 802,81 \$ TTC; et

D'autoriser l'attribution d'une enveloppe additionnelle de 6 000 \$ pour les visites de prévention pour la période 2022 et 2023.

Imputation: Poste budgétaire 02-130-80-419

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 037

4.27 Correction à la résolution CM2212 551 - Location de machinerie lourde pour 2023

Attendu qu'à sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil autorisait l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Roxboro Excavation inc., seule soumissionnaire ayant déposé une soumission, laquelle est conforme, pour la location de machinerie lourde pour 2023, au montant global de 201 809,87 \$ TTC, conformément à sa soumission ouverte le 28 novembre 2022 et d'un montant additionnel de 10 000,00 \$ TTC pour des dépenses incidentes ou contingentes pouvant survenir en cours de contrat;

Attendu qu'une erreur s'est glissée dans le cinquième attendu de la résolution CM2212 551 et que celui-ci aurait dû seulement faire mention de l'I.P.C.;

Attendu que la décision aurait également dû faire mention de l'I.P.C.;

Attendu que l'article 10.8 du de devis de l'appel d'offres TP2022-35 indique clairement qu'aucune augmentation de prix, sauf pour les ajustements selon l'I.P.C., ne sera accordée à la suite d'augmentations des produits pétroliers ou métalliques;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que la résolution CM2212 551 soit modifiée en remplaçant le cinquième attendu par la phrase suivante : « Attendu que le contrat comprend un ajustement de prix selon l'indice des prix à la consommation »; et

Que le premier paragraphe de la décision soit modifié pour ajouter la mention de l'I.P.C : « D'autoriser l'émission d'un bon de commande à l'entreprise Roxboro Excavation inc., seule soumissionnaire ayant déposé une soumission, laquelle est conforme, pour la location de machinerie lourde pour 2023, au montant global de 201 809,87 \$ TTC, plus ajustements selon l'I.P.C, conformément à sa soumission ouverte le 28 novembre 2022; et »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 038

4.28 Fourniture de divers équipements - Mise à jour du parc informatique

Attendu que l'achat de divers équipements informatiques pour assurer la mise à jour du parc informatique;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une commande d'achat aux fournisseurs autorisés à travers du CAG (Centre d'acquisitions gouvernementales) pour la fourniture du matériel informatique au montant de 159 243,11 \$ TTC.

Imputation: poste budgétaire 23 020 15 000, projet 2023-56, virement requis de 50 000 \$ du projet PTI ligne 94, financé par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 039

5.1 Dépôt de la liste des dépenses autorisées

Est soumise, pour l'information du conseil, la liste des dépenses autorisées, du 1^{er} au 30 décembre 2023, en vertu de l'article 7.4 du règlement RCM-30-2009.

Le conseiller Brault demande comment faire une demande pour que tous les organismes puissent avoir un montant comme celui autorisé à la Maison Donalda-Boyer et comment être invité à un événement culturel organisé par un organisme situé dans le district dont il est le conseiller municipal. Le maire répond aux questions séance tenante.

CM2301 040

5.2 Approbation de virements budgétaires

Attendu que des virements budgétaires sont requis afin de couvrir certaines dépenses d'opération;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser les virements aux postes budgétaires tels que décrits au dossier décisionnel 2023-01-012576

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 041

5.3 Dons et souscriptions

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière pour un don aux organismes suivants :

- Amis de la santé mentale - Friends for Mental Health au montant de 800,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996;
- AMCAL Family Services au montant de 400,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 190 00 996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 042

5.4 Autorisation d'une aide financière au Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval

Attendu que pour assurer le développement, la croissance et la pérennité du Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval une ressource spécialisée à temps complet comparable aux autres musées de la région est nécessaire;

Attendu qu'à sa rencontre du 22 novembre 2002, le conseil d'administration du Musée a adopté à l'unanimité, une résolution par laquelle il recommande l'embauche d'une personne chargée de projet de collection à temps plein à raison de 35 heures par semaine;

Attendu que les coûts pour une ressource à temps complet représentent une dépense de 56 300 \$ mais que le Musée a reçu une subvention de Patrimoine Canada au montant de 15 090 \$;

Attendu que le Musée demande à la Cité de Dorval de lui octroyer une subvention d'un montant de 42 210 \$ pour combler le manque à gagner pour le paiement de la ressource additionnelle dont le titre du poste a été déterminé comme étant « Coordonnatrice / Coordonnateur des expositions et collections »;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'accorder une subvention de 42 210 \$ au Musée d'histoire et de patrimoine de Dorval pour couvrir une partie des coûts d'embauche d'une ressource humaine à temps complet qui n'est pas couverte par la subvention reçue de Patrimoine Canada.

Imputation: poste budgétaire 02 702 59 996

Le conseiller Brault souligne sa satisfaction à l'égard des activités du musée. Il demande comment être sur le conseil d'administration du musée et si un conseiller qui siège au conseil d'administration de l'OBNL peut voter sur une proposition qui concerne l'organisme. Suite aux échanges de part et d'autre, la Greffière est invitée à effectuer des vérifications à ce sujet et à en faire rapport écrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 043

5.5 Honoraires de l'UMQ et quote-part annuelle au fonds de garantie d'assurances générales

Attendu que la Cité de Dorval fait partie du regroupement d'achats d'assurances de dommages des municipalités de l'île de Montréal en vertu d'une entente intervenue entre les municipalités membres du regroupement et l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Attendu qu'en vertu de ladite entente, chacune des municipalités doit verser annuellement sa quote-part dans le fonds de garantie ainsi que sa contribution aux honoraires de l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurances;

Attendu que la quote-part de la Cité de Dorval au fonds de garantie pour 2022 est établie à 62 426 \$ représentant un taux de 8,32 % de la quote-part totale payable par les municipalités faisant partie du regroupement;

Attendu que les honoraires payables à l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurances est établie à 1 996,04 \$ taxes en sus, représentant 1 % des primes d'assurances générales totales de la Cité de Dorval pour 2022 lesquelles s'élevaient à 199 599,26 \$ TTC;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le paiement à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la somme de 64 720,94 \$ TTC représentant la quote-part de la Cité de Dorval au fonds de garantie du regroupement d'assurances de dommages des municipalités reconstituées de l'île de Montréal ainsi que sa contribution aux honoraires payables à l'UMQ pour les services de gestion du portefeuille d'assurances pour et au nom du regroupement des municipalités de l'île de Montréal.

Imputation : Poste budgétaire 02-190-00-420

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 044

5.6 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque de Dorval à compter du 17 juin 2023

Attendu que la Cité de Dorval désire offrir à la population une meilleure accessibilité à la culture et à la bibliothèque de façon à s'adapter davantage aux styles de vie variés des citoyens;

Attendu qu'une analyse et des recommandations ont été déposées en vue d'offrir un service et des heures d'ouverture équivalentes aux bibliothèques avoisinantes durant la période estivale;

Attendu que la Cité de Dorval confirme son désir de rendre sa bibliothèque davantage accessible et de la maintenir ouverte durant les week-ends en été;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL**

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser le Service des loisirs et de la culture à modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale à compter du 17 juin 2023 de la façon suivante :

Lundi au vendredi : 10 h à 21 h

Samedi et dimanche : 10 h à 17 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 045

5.7 Autorisation d'une assistance financière - Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval

Attendu que le conseil a créé un fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval;

Attendu que le 21 novembre 2019 le « Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval » a été officiellement constitué en personne morale sans but lucratif au Registre des entreprises du Québec, avec pour mission de venir en aide aux citoyens et citoyennes de Dorval de tout âge, dans le domaine de la culture, des sports et des loisirs et de contribuer au développement des parcs de la Cité;

Attendu que les membres du comité du Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval se sont rencontrés le 19 janvier 2023 et ont accordé des subventions à divers individus;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser une assistance financière dans le cadre du programme créé par le Fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval aux personnes qui suivent :

- Matéas Guenette - Subvention au montant de 3 800,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 701 29 996;
- Jonah Bergeron - Subvention au montant de 1 500,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 701 59 996; et
- Marek Simon Ramilison - Subvention au montant de 5 000,00 \$ à imputer au poste budgétaire 02 701 39 996.

Le tout financé par une affectation du fonds d'aide et de soutien aux citoyens et citoyennes de Dorval.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 046

5.8 Autorisation de demander une subvention dans le cadre du programme PRACIM pour la construction d'un nouveau bâtiment

Attendu que le bâtiment des travaux publics nécessiterait des investissements majeurs pour corriger les déficiences observées et rendre le site ainsi que le bâtiment conformes aux normes en vigueur;

Attendu que malgré des investissements majeurs, le bâtiment existant et le site opérationnel ne pourront rencontrer toutes les normes en vigueur;

Attendu que la construction d'un nouveau bâtiment écoresponsable sur un nouveau site doit être envisagée;

Attendu que le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) vise à soutenir l'amélioration, l'ajout, le remplacement et le maintien de bâtiments municipaux et de résoudre des problématiques importantes associées à leur état;

Attendu que la Cité de Dorval souhaite bénéficier de ce programme pour favoriser la réalisation du projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le Service des travaux publics;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à lancer un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de vétusté du bâtiment et du site opérationnel actuel;

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Que la Cité de Dorval confirme avoir pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Cité de Dorval s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Cité de Dorval confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts; et

Que le conseil municipal autorise le Directeur des travaux publics à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 047

5.9 Programme de subvention pour les maisons lézardées - 313, cercle Parkwood

Attendu l'adhésion de la Cité de Dorval au programme de maisons lézardées de la Société d'habitation du Québec à sa séance du 17 janvier 2022;

Attendu l'adoption du règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme rénovation Québec « volet maisons lézardées »;

Attendu que la société d'habitation du Québec rembourse à la Cité 50% du montant versé aux citoyens dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence de 6 250 \$;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un paiement de 12 500 \$ aux propriétaires du 313, cercle Parkwood pour des travaux effectués dans le cadre du programme des maisons lézardées, dont 6 250 \$ est le montant financé par la Cité de Dorval.

Imputation : Poste budgétaire 02 639 02 996 financé à 50% par un transfert de la SHQ dans le cadre du programme de maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 048

5.10 Programme de subvention pour les maisons lézardées - 591, avenue Westwood

Attendu l'adhésion de la Cité de Dorval au programme de maisons lézardées de la Société d'habitation du Québec (SHQ) à sa séance du 17 janvier 2022;

Attendu l'adoption du règlement RCM-85-2021 sur l'instauration du programme Rénovation Québec « volet maisons lézardées »;

Attendu que la société d'habitation du Québec rembourse à la Cité 50 % du montant versé aux propriétaires dans le cadre de ce programme jusqu'à concurrence de 6 250 \$.

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGÉ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'émission d'un paiement de 12 500 \$ aux propriétaires du 591, avenue Westwood pour des travaux effectués dans le cadre du programme de subvention des maisons lézardées, dont 6 250 \$ est le montant financé par la cité de Dorval.

Imputation : poste budgétaire 02 639 02 996 financé à 50 % par un transfert de la SHQ dans le cadre du programme de maisons lézardées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 049

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2023.

Est déposé, le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 janvier 2023, dont copie a été remise à chaque membre du conseil.

CM2301 050

6.2 Dépôt du rapport comparatif et liste des permis - Décembre 2022

Sont déposés aux membres du conseil pour information, les documents suivants émis par la directrice de l'aménagement urbain :

- Liste des permis généraux émis au mois de décembre 2022.
 - Rapport comparatif progressif des permis émis pour le mois de décembre de 2021 et 2022.
-

CM2301 051

6.3 Plans d'implantation et d'intégration architecturale - Recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 janvier 2023 : 235, avenue Clément - 145, cercle McNicoll - 1810, avenue Windermere

Attendu qu'en vertu du règlement numéro RCM-60C-2015 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur, les demandes relatives aux propriétés ci-dessous sont assujetties à une approbation du conseil municipal;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a statué sur lesdites demandes à sa réunion du 9 janvier 2023 ;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER ROBERT LE SAGE
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

D'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme telles que soumises en ce qui a trait aux projets suivants :

- Projet de construction d'une habitation unifamiliale - 235, avenue Clément :
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT
- Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale - 145, cercle McNicoll :
RECOMMANDÉ MAJORITAIREMENT

- Projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale - 1810, avenue Windermere : NON RECOMMANDÉ

Les conseillers Paul Trudeau et Pascal Brault votent contre la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme relativement au 145, cercle McNicoll.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CM2301 052

7.1 Maintien du « statut bilingue » de la Cité de Dorval

Attendu que le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionnée;

Attendu que l'un des changements législatifs introduits par cette loi tel qu'énoncé à l'article 29.2 de la Charte de la langue française, concerne le statut d'organisme reconnu conféré à une municipalité conformément à l'article 29.1;

Attendu que le 12 décembre 2022, la Cité de Dorval a reçu de l'Office québécois de la langue française, un avis selon l'article 29.2 de la Charte de la langue française à l'effet que selon le recensement effectué conformément à la législation canadienne sur la statistique, 47.2 % de nos résidentes et résidents de Dorval ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle, ce qui ne remplit pas la condition prévue à l'article 29.1 qui est de 50 %;

Attendu que le gouvernement du Québec pourrait ainsi retirer le statut bilingue de la Cité de Dorval à moins que le conseil municipal n'adopte dans les 120 jours de la réception de l'avis, une résolution confirmant son souhait que la reconnaissance de son statut bilingue soit maintenue;

Attendu que le conseil municipal de la Cité de Dorval désire que soit maintenue la reconnaissance de son statut bilingue afin de pouvoir utiliser les deux langues officielles dans ses communications, tout en se conformant aux dispositions de la Charte de la langue française telles que modifiées par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* sanctionnée le 1^{er} juin dernier;

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que le Conseil de la Cité de Dorval confirme par la présente résolution, son désir que soit maintenue la reconnaissance du statut bilingue de la Cité de Dorval;

Que cette résolution soit transmise à l'Office Québécois de la langue française, conformément à l'article 29.2 de la Charte de la langue française, telle que modifiée par la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*; et

Que cette résolution soit également transmise au :

- Premier ministre du Québec, M. François Legault;
- Ministre responsable de la Langue française, M. Jean-François Roberge;
- Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest;
- Député de l'Assemblée nationale de Marquette, M. Enrico Ciccone;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 053

7.2 Journée Bell Cause pour la cause - Santé mentale

Attendu que le mercredi 25 janvier 2023 aura lieu la 13^e édition annuelle de la Journée Bell Cause pour la cause;

Attendu que depuis 2010, des Canadiens et des gens de partout sur la planète ont participé à la plus grande conversation sur la santé mentale au monde lors de la Journée Bell Cause pour la cause;

Attendu que la tenue de cet événement annuel a permis de faire de grands pas dans la lutte contre la stigmatisation entourant les problèmes de santé mentale;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PAUL TRUDEAU
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ**

IL EST RÉSOLU:

Que le conseil municipal de la Cité de Dorval exprime le souhait de contribuer à créer un changement positif pour les Canadiens aux prises avec une maladie mentale et invite la population dorvaloise à se joindre à la Journée Bell Cause pour la cause en témoignant son soutien à tous ceux qui vivent avec une maladie mentale ainsi qu'à ceux qui leur viennent en aide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 054

7.3 Journées de la persévérance scolaire 2023

Attendu que la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour *de la persévérance et de la réussite scolaire*;

Attendu que l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux dans la réussite scolaire;

Attendu que élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

Attendu que les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent ! de Concertation Montréal;

**SUR PROPOSITION DU CONSEILLER PASCAL BRAULT
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX**

IL EST RÉSOLU:

De proclamer la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des *Journées de la persévérance scolaire*;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

D'appuyer la campagne des *Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023* sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite ! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 055

8.1 Nomination au poste de Directeur du Génie

Attendu que suite à la création d'un nouveau poste de Directeur du Génie, un processus de dotation a été lancé et des entrevues ont été effectuées pour combler le nouveau poste de Directeur du Génie ;

Attendu que monsieur Jad Kadi qui occupe actuellement le poste de planificateur - Ingénierie municipale répond aux exigences du nouveau poste de Directeur du génie et a passé avec succès l'ensemble des étapes du processus de dotation;

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER ROBERT LE SAGE

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la nomination de monsieur Jad Kadi au poste de Directeur du génie à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 056

8.2 Confirmation de permanence - Superviseur en menuiserie, peinture et entretien des équipements collectifs

Attendu que l'embauche de monsieur Éric Lavoie à titre de superviseur en menuiserie, peinture et entretien des équipements collectifs a été autorisé par la résolution 2022-07-011836;

Attendu que monsieur Éric Lavoie a complété à la satisfaction de son supérieur, sa période de probation au poste de superviseur menuiserie, peinture et entretien des équipements collectifs;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser la nomination permanente de monsieur Éric Lavoie au poste de superviseur menuiserie, peinture et entretien des équipements collectifs - Service des travaux publics, division menuiserie et peinture à compter du 12 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 057

8.3 Ratification d'une entente de départ

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

De ratifier l'entente intervenue le 11 janvier 2023 avec l'employé portant le # 243;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CM2301 058

10.1 Levée de la séance

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS LEROUX
APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE NICOLE DUCHASTEL

IL EST RÉSOLU:

Que la séance soit et elle est levée à 23 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

GREFFIÈRE

Je soussigné, Marc Doret, maire de la Cité de Dorval, approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

MAIRE